

La Lettre

du  GROUPEMENT NATIONAL DE LA COOPÉRATION

Reprise et transmission d'entreprise : les réponses des coopératives

Plus de 550 000 chefs d'entreprise de plus de 50 ans devront trouver un successeur dans les 10 à 15 ans qui viennent. Les coopératives, comme toutes les autres PME, devront faire face à ce problème. Parce qu'elles sont des groupements de personnes, les entreprises coopératives seront peut-être plus touchées par ce renouvellement. Mais aussi leurs solutions sont peut-être plus innovantes. Avant d'être une question technique ou financière, la transmission des entreprises coopératives est une question de femmes et d'hommes. Attraction, formation et transfert de savoir-faire, financement et accompagnement sont les maîtres mots de cette problématique.

La Fédération des Enseignes du Commerce Associé a fait de l'enjeu des transmissions d'entreprises un sujet stratégique et un thème de ses Rencontres qui se sont tenues le 25 mai dernier. Pour ce rendez-vous, elle a mené une étude auprès de 39 groupements. Ceux-ci estiment, à plus de 80 %, que la transmission d'entreprises représente un enjeu prioritaire à moyen terme. Pour 78 % d'entre eux, le nombre de transmission est en hausse depuis 10 ans. En 2004, près de 4 000 entreprises devraient être transmises (+14% par rapport à 2003). Il en ressort également que l'âge moyen des associés est de 48 ans. Ces associés commencent à envisager leur départ sous 5 à 10 ans et à préparer leur retraite, de très loin la principale raison des transmissions.

Nicolas Descours, consultant chez Cap Gemini, auteur d'une thèse sur les effets du papy-boom sur les groupements d'indépendants, relève les deux enjeux qui se profilent selon lui. Le premier est celui de la transmission du savoir et des connaissances. Le second vise à traiter de la question technique de la transmission des entreprises à proprement dit, impliquant les aspects financiers, juridiques et humains. Ces derniers peuvent être analysés à la lumière de deux questions : à qui transmettre et comment attirer, recruter et former les repreneurs ? Pour attirer les repreneurs, le commerce

associé dispose d'atouts que sont « l'esprit de liberté et d'indépendance, la cohésion et la solidarité entre les associés mais aussi la bonne santé des groupements, rappelle Nicolas Descours. Le commerce associé est « une force d'attraction et de séduction pour les entrepreneurs indépendants » comme l'ont montré des dirigeants d'entreprises (cf. article en page 2). L'aspect financier requiert, lui, de trouver des sources de financements durables. Le consultant précise que même si ces sources ne manquent pas (prêts bancaires, cautionnement des associés, prêts garantis, structures spécialement dédiées au financement de la transmission), tous les moyens financiers ne se valent pas. Sur les problématiques de financement, le commerce associé a également de nombreux avantages. En effet, l'implication des associés pour faciliter le rachat est primordiale pour la réussite de la transmission par exemple sous la forme de parrainage et de cautionnement. Sur le plan des outils de financement, les Enseignes du commerce associé ont là aussi des points forts. Créé en 1963, la même année que la fédération, Socorec, « bras armé du financement » du commerce associé, consacre 20 % de son activité au financement des transmissions d'entreprises.

Le congrès de la CGSCOP (Nantes, 13 au 15 mai 2004), dans sa résolution finale, a souligné les enjeux de la reprise et de la transmission des entreprises en Scop et a décidé la mise en œuvre de démarches collectives de recrutement et la constitution de viviers de futurs dirigeants. Des dirigeants de coopératives avaient interpellé Gérard Sarracanie, Délégué interministériel, à Cholet en mai 2003, sur la nécessité de mettre en place une formation à l'entrepreneuriat collectif (cf. L/GNC, juin 2003). Leur constat : « certains disent que l'on manque d'argent mais en réalité on manque de femmes et d'hommes qui ont envie d'entreprendre ensemble ».

A lire : un numéro spécial de **Participer** (septembre/octobre 2002) sur la transmission d'une entreprise à ses salariés (contact CGSCOP : 01 44 85 47 00).

Coopératives de commerçants



Le commerce associé : une forme de commerce durable...

Jean Leroyer, Président des Enseignes du commerce associé, a ouvert les Rencontres du commerce associé (Neuilly sur Seine, 25 mai 2004) en rappelant qu'aujourd'hui les commerçants indépendants représentent moins de 20% du commerce de détail alors qu'ils en représentaient 70% dans les années 60. La nécessité de s'organiser en réseau pour devenir plus performants est devenue quasi incontournable. C'est dans ce contexte, rappelle le président de la fédération, que le commerce associé s'est vite imposé, permettant aux commerçants d'être maîtres de leur destin au travers d'une structure commune dont ils détiennent ensemble le capital. La bonne santé de la fédération, qui a accueilli en 2003 cinq nouveaux adhérents, en est la concrète illustration.

Près de 270 personnes ont assisté à ces rencontres qui avaient pour thème « **Le commerce associé, un entrepreneuriat durable** ». Pour Jean Leroyer, les groupements doivent réfléchir aux conditions à réunir pour assurer la pérennité, sans laquelle cette forme de commerce ne serait pas durable.

Ainsi, attirer des nouveaux entrepreneurs et des repreneurs est un véritable défi pour les Enseignes du commerce associé. 58,6% des interrogés estiment avoir déjà perdu des entreprises faute de repreneurs. Il faut donc que la fédération et les groupements continuent leurs efforts pour présenter les atouts du commerce associé et en faire une force d'attraction. C'était

le thème de la première table ronde qui a réuni des dirigeants de groupements, un professeur associé d'école de commerce et un représentant des Chambres de commerce et de l'industrie.

...et une force d'attraction

« *Le modèle coopératif porte des valeurs qui sont à même d'attirer et de séduire de futurs entrepreneurs: l'indépendance du chef d'entreprise, la force du groupement en terme d'achat et de service, l'implication des associés. A la différence d'autres modèles d'organisation, l'individu est plus important que le système lui-même.* » Jacques Guillon, Directeur général de Bébé 9, a ainsi défini les atouts du commerce associé pour attirer de nouveaux entrepreneurs au cours de cette première table ronde. Le développement futur de l'enseigne Bébé 9 nécessitera de recruter de nouveaux adhérents, juge son Directeur général. Différentes pistes sont étudiées, notamment la sensibilisation des salariés et des enfants d'associés, pour faire face à ce besoin de recrutement qui va s'accroître avec la hausse, dans les cinq ans à venir, des transmissions d'entreprises. L'accompagnement des jeunes entrepreneurs est un élément important pour faciliter leur intégration. Ainsi, Bébé 9 a mis en place en 2004 le « **Club des jeunes** », lieu d'échanges entre les jeunes associés du réseau. C'est aussi un lieu d'accueil pour de futurs candidats, qui donnera « *une image jeune et dynamique à l'enseigne* » déclare Jacques Guillon. Ce club met en face des jeunes entrepreneurs, de jeunes associés « *qui ont le même langage et le même type d'avenir* », précise-t-il. L'étude réalisée pour ces Rencontres montre que les repreneurs d'entreprises dans le commerce associé sont avant tout des hommes et des femmes de 35 à 45 ans en moyenne. La création du Club des

jeunes chez Bébé 9 s'inscrit parfaitement dans cette réalité.

La coopérative, un système alter-mondialiste

Joël Didillon, Président de Best Western France, a sûrement surpris certaines personnes de l'auditoire en déclarant que selon lui, la coopérative est un système alter-mondialiste. Le commerce associé est en effet très différent des modèles intégrés, dans l'hôtellerie notamment précise-t-il. Ainsi chez Best Western, le financement, la culture, le personnel, le savoir-faire sont d'ordre local. C'est cette différence qui est, selon le président de la chaîne volontaire, un élément d'attraction pour les hôteliers indépendants. Fortement ancré sur le plan local, avec un savoir-faire et une conception différentes d'un pays à l'autre, Best Western doit avoir, pour Joël Didillon, une marque internationale forte et une promesse cliente identique dans tous les pays, c'est à dire une dimension globale.

Groupement d'entrepreneurs

Philippe Antoine, Délégué général de la Fédération des Enseignes du commerce associé, rappelle que la fédération explique fréquemment l'évolution du commerce associé en parlant d'une forme de commerce qui est passée de groupement d'achat à un groupement d'enseignes. Il convient peut-être, selon le Délégué général, d'ajouter une dimension, celle de groupements d'entrepreneurs. Pour la fédération, précise-t-il, il faut faciliter la montée en puissance des repreneurs extérieurs en communiquant plus sur la forme et les atouts du commerce associé que sont l'indépendance et la sécurité.

Enfin, Philippe Antoine a tenu à rappeler que les groupements sont des structures durables puisqu'une par-

tie des excédents va vers les magasins pour leur permettre d'être encore plus dynamiques, et que l'autre partie sert à conforter le système, à développer, entre autres, une enseigne plus forte, des services et des outils financiers. L'ensemble de ces moyens sont durables, puisqu'ils ne sont pas la propriété d'une génération. Les groupements doivent être sans cesse attentifs à ce que l'appropriation de ces moyens soit toujours collective et ne devienne pas individuelle, affirme en terme de conclusion le Délégué général.

En conclusion des deux tables rondes, Jean Leroyer a affirmé que «*La transmission est avant tout un problème humain plus qu'un problème technique et qui nécessite un accompagnement collectif que l'on trouve dans le commerce associé*». L'étude menée pour ces Rencontres montre que 60% des groupements envisagent la transmission sereinement et que près de la moitié déclare avoir mis en place un outil pour préparer et faciliter ces transmissions, nouvelle preuve de l'intérêt de s'associer au sein de coopératives.

Dans son intervention de clôture, Jean-Luc Aubineau, sous directeur chargé des affaires juridiques à la DECAS, est revenu sur les différentes mesures et orientations du gouvernement pour faciliter la création d'entreprises, simplifier les procédures en vue de favoriser le développement des entreprises et leur transmission. En conclusion, Jean-Luc Aubineau a constaté à travers les différents témoignages que les groupements de commerçants associés ont su mettre en place des outils efficaces et puissants au service des entrepreneurs indépendants. Les initiatives du commerce associé sont, de ce fait, un modèle et sont indispensables à la pérennité des entreprises, a-t-il tenu à ajouter.

Le Commerce associé poursuit sa croissance tout en cultivant sa différence

La Fédération des Enseignes du commerce associé a accueilli en 2003, cinq nouveaux adhérents (cf. L/GNC N° 318) en s'ouvrant au secteur des services et fédèrent aujourd'hui 41 groupements. Ces groupements développent 70 enseignes réparties sur 24 600 points de vente (+1,8%). 21 000 commerçants (+0,8%) animent ces enseignes qui emploient 182 000 salariés (+4,9%). Le commerce associé représente 11,4% de l'emploi salarié dans le commerce de détail avec la création nette de 7 000 postes en 2003. Les 41 groupements réalisent, sur leurs points de vente, un chiffre d'affaires de 35,3 milliards d'euros, ce qui représente une part de marché de 8,8% du commerce de détail français (+0,4%). La forte croissance enregistrée en 2003, qui à périmètre constant se monte à 6,4%, s'explique en partie par les bons résultats des secteurs alimentaire, optique, sport, mais aussi des services.

<http://www.les-enseignes-du-commerce-associe.com>

Banques coopératives



X^{ème} édition du Prix Charles Gide

Cette année, la Fondation Crédit Coopératif a primé trois femmes, étudiantes en dernière année d'école de journalisme, dans le cadre du Prix Charles Gide. Ce concours est une incitation à découvrir la réalité de l'économie sociale qui "constitue un véritable laboratoire du développement durable du pays, en résumé, le maillon indispensable, le témoignage de l'efficacité de pouvoir entreprendre autrement". Le prix Charles Gide, créé en 1995, récompense les

meilleurs reportages sur l'économie sociale et ses acteurs favorisant la connaissance de ce secteur auprès du grand public. Quatre écoles ont participé au concours 2004 avec 29 dossiers présentés.

Mme Isabelle Moreau, co-présidente du jury, et M. Jean-Claude Detilleux, président de la Fondation du Crédit Coopératif, ont remis le premier prix à Marion Guyonvarch (ESJ Lille) pour son article intitulé "**La nouvelle vie des métaux**" sur la coopérative Activ-Cœur qui fait renaître une lueur d'espoir chez les anciens salariés de Metaleurop, article reproduit ci-dessous dans son intégralité. Le second prix a été remis à Sophie Trebern (IPJ Paris) pour son article sur l'association Envie 44 qui recycle les épaves d'appareils électroménagers et allie logique d'entreprise et insertion professionnelle. Intitulé "**Envie 44 répare les hommes et les machines**", il dresse le portrait de ceux qui en redonnant vie à des appareils électroménagers hors d'usage dans cette association, "retrouvent ou trouvent un statut, un travail, une confiance en soi" et permettent aux petits budgets de s'équiper à bas prix. Le troisième prix a été lui remis à Sandrine Ducrot (EJC Marseille) pour son article "**Des poubelles qui créent des emplois**", présentant le travail de l'association les Ateliers de la Bergère dans le domaine de la revalorisation et du recyclage des déchets ainsi que pour sensibiliser l'opinion aux gaspillages de la société de consommation. Ces trois reportages peuvent être consultés sur le site

http://www.groupe.credit-cooperatif.coop/fondation_cc.html

La nouvelle vie des métaux

Activ-Cœur Environnement a fait renaître une lueur d'espoir chez les anciens salariés de Metaleurop. Créée

en novembre dernier par cinq ex-métallos, cette scop a embauché en mars son premier employé – un ex de la fonderie – et envisage bientôt d'inviter un septième à les rejoindre. Avec les premiers bénéficiaires, ACE souhaite monter et financer une association de réinsertion. Histoire de prouver que dans cette région minière, l'avenir n'est pas forcément d'un noir charbon.

L'ombre de Métaleurop plane encore sur Courcelles-lès-Lens. Les cheminées de l'ancienne fonderie, fermées depuis plus d'un an, ne fument plus mais continuent à surplomber les toits de la petite cité minière du Nord-Pas-de-Calais. Pourtant, cinq irréductibles métallos sont déterminés à donner une seconde vie à celle qui reste "leur usine". Alors en novembre dernier, Jean-Pierre Bertrand, Jacques Houzet, Eric Dennechire, Jacky Kolawowsky, Daniel Bouquet ont créé ACE, Activ-Cœur Environnement, une société coopérative spécialisée dans le conseil sur la dépollution des sites industriels. Leur objectif : travailler en partenariat avec Sita, l'entreprise choisie par la Préfecture du Pas-de-Calais pour reprendre le site.

Un pari risqué. « *Quand on a parlé de notre projet, on nous a pris pour des fous, se souvient Jean-Pierre Bertrand, nos collègues, les banques, personne n'y croyait* ». Les sceptiques, Jean-Pierre et ses acolytes choisissent de ne pas les écouter et continuent à fonder tête baissée. Une obstination payante : cinq mois après sa naissance, ACE affiche déjà un chiffre d'affaires de 800 000 euros et vient d'engager Jean-Claude Lemaire, lui aussi ancien de la fonderie. Le pari fou est devenu réalité.

Le scénario a des allures de conte de fée : les ex-métallos, devenus leurs propres patrons, sont désormais

considérés comme un symbole de réussite, et font briller une lueur d'espoir sur la petite ville de Courcelles-lès-Lens, sinistrée depuis la fermeture de Métaleurop. Dans le café situé à quelques encablures du local d'ACE, tous les clients saluent Jean-Pierre d'un "Bonjour Patron". Une phrase qui sonne comme un symbole de leur nouveau statut. « *Quand on a commencé, les gens nous regardaient comme si on était des extraterrestres. A l'origine, on voulait associer beaucoup plus d'anciens de Métaleurop, mais personne n'a voulu tenter l'aventure. Aujourd'hui, il y a un vrai respect et une vraie admiration pour ce qu'on a réussi à faire* », s'enthousiasme Jean-Pierre Bertrand.

Pourtant, le chemin qui mène à cette réussite n'a pas été sans embûches. « *Dès l'annonce de la fermeture, j'ai commencé à envisager un projet pour reprendre le site, se souvient Jean-Pierre Bertrand, je suis entré en contact avec Eric, qui, lui, songeait à monter une société de gardiennage pour assurer la surveillance du site* ». De rencontres informelles en réunions, les deux hommes dénichent trois autres métallos motivés et se lancent dans l'aventure. « *On s'est rendu compte que le gardiennage était un secteur saturé, alors on a eu l'idée de se spécialiser dans la dépollution industrielle* ».

Un pari risqué

L'idée est bonne, le marché porteur, mais les banques et les institutions hésitent à accompagner l'aventure. « *On n'avait pas de diplômes, juste nos trente ans d'expérience professionnelle derrière nous. Mais ça n'a pas suffi à convaincre* ». Le doute s'insinue, les cinq irréductibles sont soulevés à deux doigts de renoncer. Seule l'association Chœur de fondeurs, qui regroupe les anciens salariés de

Métaleurop et s'occupe du suivi du plan social ainsi que du règlement des litiges judiciaires liés à l'exposition des ouvriers exposés à l'amiante. Puis le déclic survient, en la personne du maire de Leforest, une petite ville voisine de Courcelles-lès-Lens. « *Il a adhéré à notre projet et nous a aidé à le présenter devant la communauté d'agglomérations de Carvin* ». Une initiative qui va donner un vrai coup d'accélérateur aux cinq anciens ouvriers. Les voilà soutenus, reconnus. Le doute et les angoisses s'estompent d'autant plus vite que les bonnes nouvelles s'enchaînent. « *Juste après, nous avons rencontré les responsables de Sita, alors simple candidat à la reprise du site. Ils ont été emballés par notre projet, et nous ont proposé de travailler en partenariat avec eux si jamais leur entreprise était sélectionnée pour reconvertir l'usine de Métaleurop* ». Une proposition en or, avec à la clé un premier contrat de 50 000 euros. Reste qu'à l'époque, ACE n'existe pas et son éventuelle naissance reste suspendue à l'attribution du contrat de reprise à Sita. Pourtant les ex-métallos, Jean-Pierre Bertrand et Daniel en tête frappent à toutes les portes pour récolter subventions et appuis. Et finissent par préférer le statut de scop à celui de sarl. « *Monter une coopérative nous a permis de tous se retrouver sur un pied d'égalité. Et puis, les patrons voyous, on en avait payé les pots cassés, alors l'entreprise classique...* ».

Le 12 novembre, le suspense touche à sa fin, la réponse tombe : Sita est chargée de reprendre la fonderie, au détriment d'une entreprise anglaise. « *J'ai su que Sita avait été choisie la veille du jour où la décision a été rendue officielle. Mais je ne l'ai pas dit aux autres, je suis parti déposer les statuts de la scop. Ils m'ont tous dit que*

j'étais fou de faire ça alors que rien ne garantissait que Sita allait l'emporter, sourit Jean-Pierre Bertrand, le lendemain quand ils ont appris la nouvelle, ils m'ont "détesté" de ne pas leur avoir dit. Mais en même temps, on était tous tellement heureux qu'ils ne m'en ont pas trop tenu rigueur pour cette petite blague ».

L'euphorie passée, les cinq membres d'Activ-Cœur Environnement se plongent dans le travail. Car dès le 17 novembre, les premiers employés de Sita investissent l'usine de Noyelles-Godault et entreprennent de nettoyer le site. La mission d'ACE: leur prodiguer des conseils pour dépolluer le site, préalable indispensable avant le déploiement de nouvelles activités. «*Metaleurop a été fermé en catastrophe, rien n'a été nettoyé. Il y a toujours de l'acide qui dort dans les tuyaux, des produits corrosifs et très toxiques. Sans oublier le plomb, présent partout*», détaille Jean-Pierre Bertrand. Grâce à leur bonne connaissance du site et leur expérience au sein des ateliers de production, les cinq métallos sont chargés de la formation en matière de dépollution. «*On explique à tous ceux qui vont être amenés à travailler sur le site comment se protéger contre le plomb*», explique Jacques Houzet, l'un des cinq fondateurs d'ACE. «*On leur dispense aussi des conseils sur les procédures à effectuer pour nettoyer le site des produits polluants qui s'y trouvent*».

“On n'est pas là pour faire des bénéfiques”

Après un premier contrat de 50 000 euros, Sita renouvelle le partenariat avec ACE, désormais totalement intégrée à la dépollution du site. «*Nous percevons 56 000 euros par mois. Pour 2004, on table sur un chiffre d'affaires de 800 000 euros*».

Malgré la prospérité et le succès, les cinq anciens ouvriers n'ont pas l'intention de se transformer en nababs. Chacun des membres s'est accordé un salaire de 1 800 euros, soit l'équivalent de leurs revenus mensuels de l'époque Metaleurop. «*On n'a pas monté cette scop pour devenir riche. Notre objectif, c'est de pouvoir créer des emplois. On vient d'embaucher Jean-Claude Lemaire, un ex de Metaleurop, pour faire la comptabilité, et un septième devrait bientôt nous rejoindre. D'ici fin 2005, on espère pouvoir recruter une dizaine de personnes*», explique Jean-Pierre Bertrand.

Quant aux bénéfiques, pas question de les laisser dormir à la banque. «*On a l'intention de profiter de l'argent qu'on gagne pour créer une entreprise de réinsertion sur Courcelles-lès-Lens. Notre rôle se limiterait au financement, car on n'aurait pas le temps de s'y consacrer, mais on veut vraiment être solidaires avec les anciens qui galèrent. En créant une laverie sur le site peut-être. On veut pas faire de bénéfiques, on veut aider les gens qui ont un projet. Si on peut les embaucher, on le fera, mais on veut aussi les aider à trouver une idée qui les boostera autant qu'ACE nous a boosté*».

Car ACE les a “sauvés”, leur a permis de survivre à l'après Metaleurop. «*On a retrouvé notre élément, on est jamais déconnecté de l'usine, on passe notre temps à travailler, on ne prend pas de vacances*». Le travail s'avère payant. Sur son bureau, dans leur petit local prêté par la mairie de Courcelles, les dossiers s'amoncellent, le téléphone ne cesse de sonner. «*On a deux ou trois autres gros chantiers en vue, en partenariat avec des entreprises lilloises. On a aussi été contacté par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de*

l'énergie) pour une éventuelle collaboration avec les pays d'Europe de l'Est qui vont entrer prochainement dans l'Union. Là bas, en matière de dépollution, il y a un boulot de titans à accomplir». Mais les défis impossibles n'ont jamais fait peur aux cinq irréductibles métallos.

«*On a vécu des trucs très forts, on pourra se taper dessus, on n'oubliera pas ce qu'on a partagé ensemble. On a accompli quelque chose d'énorme, quoi qu'il arrive, on pourra être fiers de nous. Parfois, je m'imagine dans dix ans. Si la société marche, je repars avec ma mise de départ et l'argent gagné aura permis de monter pleins de projets. Je rêve peut-être un peu trop, mais j'aimerais croire que c'est possible...*».

Marion Guyonvarch, 1^{er} Prix, Laureate du Prix Charles Gide 2004 de la Fondation Crédit Coopératif

Coopératives de consommateurs



Coop Alsace relance le sociétariat

Le 29 mars dernier, Coop Alsace a lancé une nouvelle carte € sociétaire donnant droit à des sociétaires grâce à l'achat de produits bonifiés.

L'objectif de cette opération était de recruter 40 000 nouveaux sociétaires avant le 30 juin 2004. Les réalisations dépassent tous les objectifs, en trois semaines, plus de 55 000 nouveaux sociétaires se sont inscrits. Ces avantages seront complétés par des participations à des tombolas, des remises de produits gratuits, et des réductions sur des produits ou services non vendus par Coop Alsace (partenariats extérieurs: cinémas, agences de voyage, etc.).

Une vaste campagne de communication a été mise en place pour accompagner cette opération. 700 000 tracts avec argumentaire et bulletin d'inscription détachable ont été distribués dans toute l'Alsace et dans les magasins, des stands "hôtesse" ont été installés dans les magasins, une communication a été installée aux caisses de sortie, etc. En matière de publicité et de médias, des affiches étaient visibles le long des routes de toute la région, sur les abri-bus, ainsi que dans les Trains Express Régionaux, des pages presse ont été consacrées aux avantages de la carte, et une campagne radio a été menée.

Coop Alsace a mis en avant le fait que sa carte de fidélité n'est pas une énième carte, mais la carte de l'appartenance à une société qui défend son éthique commerciale et ses valeurs coopératives et régionales. Il est rappelé que « *En devenant sociétaire de Coop Alsace, vous adhérez à une entreprise pas comme les autres* », et Coop Alsace invite les sociétaires à participer à la gestion de l'entreprise.

Les 100 000 familles déjà adhérentes recevront d'office une nouvelle carte. Les nouveaux adhérents doivent souscrire une part sociale de 9,15€, vendue 5€. La différence de 4,15€ est offerte à titre de "cadeau de bienvenue" aux nouveaux sociétaires.

La campagne a aussi mobilisé de nombreux moyens humains. Jusqu'au lancement de la carte en mars, plus de 200 personnes ont été formées et cinq groupes de personnes et un comité de pilotage (+/- 50 personnes) ont travaillé à ce projet depuis la rentrée 2003.



Economie sociale et développement local

Le quatrième volume des Cahiers de l'économie sociale "**entreprendre autrement**", publié par l'Institut de l'économie sociale (IES), la Fondation Crédit Coopératif et l'Harmattan, vient de paraître. Coordonné par Danièle Demoustier, Enseignant-chercheur en économie sociale à l'IEP de Grenoble, ce cahier reprend l'essentiel des interventions du colloque franco-québécois sur "**économie sociale et développement local**" qui s'est déroulé du 9 au 11 décembre 2002 à Grenoble.

L'intervention de Calixte Parpais, alors directrice du Département économie sociale et communication du Crédit Coopératif, traitant du rôle des banques coopératives et mutualistes est reprise dans cet ouvrage dans le chapitre consacré à la mobilisation des finances et de la recherche. Elle y affirme, en introduction, que « *la mobilisation des finances locales en faveur du développement local et de la promotion des acteurs locaux est historiquement la caractéristique des coopératives d'épargne et de crédit, qui organisent, sur la base d'une solidarité financière autonome, un circuit court entre la collecte des capitaux et les investissements locaux* ». Elle y présente également les différences du secteur bancaire coopératif français avec le secteur bancaire commercial. Notamment, le maillage territorial des banques coopératives est moins concentré dans les grands centres urbains où prédominent les guichets des banques commerciales. Ainsi, seulement 12% des implantations des banques coopératives sont situés

dans des villes de plus de 100 000 habitants, contre 35% pour les banques commerciales, rappelle Calixte Parpais. Les banques coopératives financent trois PME sur cinq et quatre familles sur cinq, ce qui en fait des acteurs "incontournables du développement local". Leur clientèle est en moyenne moins aisée que celle des banques commerciales, par exemple 80% de la clientèle du Crédit Mutuel gagne moins d'une fois et demie le Smic.

Après avoir dressé leur portrait, Calixte Parpais propose une analyse des obstacles auxquels se heurtent les banques coopératives dans leurs missions. Selon elle, ils sont de trois types. Tout d'abord, "la pression sociale ou l'approche individualiste qui a un impact fondamental dans le fonctionnement coopératif, fondé sur la solidarité". Le second obstacle est celui de "la concurrence ou l'approche marginaliste qui induit une technique d'arbitrage visant à la suppression du service en dessous d'un seuil de rentabilité". Enfin, "la réglementation bancaire ou l'approche probabiliste entraîne une suppression de la solidarité". Pour l'ancienne Directrice du département économie sociale du Crédit Coopératif, « *aucune banque coopérative ne peut échapper (au) processus de banalisation de la gestion prudentielle. Au mieux peut-on chercher à préserver et à développer quelques niches hors du champ de la réglementation bancaire afin de contourner celle-ci dans ce qu'elle exprime d' "antisolidaire"* ». C'est dans ce cadre, que le Crédit Coopératif, très impliqué dans certaines initiatives de finance solidaire, soutient par exemple la Caisse solidaire du Nord - Pas-de-Calais et la Nef, structure de micro-

finances dans les domaines de l'environnement et du commerce équitable. Répondant à ceux qui pourraient reprocher aux banques coopératives d'être en train d'externaliser tout ce qui est éthique, solidaire, Calixte Parais répond que c'est par « *l'externalisation de ces risques qu'elles peuvent continuer à jouer leur rôle de mobilisation des finances locales pour le développement local* ». Pour illustrer son propos, elle précise que le Crédit Coopératif contribue par exemple au développement du secteur des PME-PMI en créant des coopératives financières.

Pour conclure son propos, Calixte Parais dégage les trois questions générales qui s'imposent selon elle à ce jour. La première consiste à déterminer les raisons de l'opposition institutionnelle entre les banques coopératives et les financements solidaires. Ensuite, il est nécessaire d'analyser l'impact de la gestion mutualiste sur les cycles économiques et plus particulièrement sur le développement local. Enfin, est-ce que la vraie force des banques coopératives "n'est-elle pas, encore et toujours, d'articuler leurs interventions autour d'un besoin que satisfait un projet, et non autour de l'offre que satisfait l'appât du gain" ?

Les Cahiers de l'économie sociale – entreprendre autrement, Economie sociale et développement local, coordonné par Daniel Demoustier, IES, Fondation du Crédit Coopération, L'Harmattan, 176 pages, 14€

Contact :

Marie-Anne Thil – IES

43, rue de Liège

75008 PARIS

Tél. : 01 43 87 00 10

thil.ies@ceges.org



Les coopératives pour une mondialisation juste

Le 3 juillet sera l'occasion pour les coopératives du monde entier, dans le cadre de la 82^{ème} Journée internationale des coopératives de l'Alliance coopérative internationale (ACI) et de la 10^{ème} Journée internationale des coopératives de l'ONU, de rappeler le rôle essentiel qu'elles peuvent jouer pour "**faire évoluer la mondialisation aux côtés d'autres acteurs de la société civile**". Et ce notamment dans le renforcement du dialogue et de la gouvernance.

L'ACI, en introduction de son Message, précise qu'une « *mondialisation juste signifie accorder la priorité aux personnes, respecter leurs droits, leur identité culturelle et leur autonomie et donner le pouvoir aux communautés locales dans lesquelles elles vivent* ». Cette Journée contribuera à faire reconnaître les coopératives comme permettant de faire de ce type de mondialisation une réalité. Sans remettre en cause la mondialisation qui « *a bénéficié à bon nombre de personnes* », l'ACI reconnaît que les avantages de la mondialisation « *ne sont pas encore ressentis par la majorité de la population mondiale* ». L'organisation internationale juge inacceptables les déséquilibres persistants dans le fonctionnement actuel de l'économie mondiale sur un plan éthique et injustifiables sur le plan politique. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation composée de leaders mondiaux évoque le rôle clé des coopératives dans le renforcement du dialogue social et

de la gouvernance, les coopératives étant des "écoles de la démocratie", le renforcement de la capacité économique, dans la formation d'une base économique locale ainsi que dans l'accroissement de la responsabilité sociale des entreprises.

L'ACI affirme que les coopératives « *privilégient avant tout les personnes qui sont au cœur des entreprises* » et qu'elles aident les gens « *à s'en sortir par eux-mêmes et à relever les défis économiques et sociaux auxquels ils sont amenés à faire face au cours de leur existence* ». L'organisation internationale rappelle que plus de 800 millions de personnes dans le monde sont membres de coopératives. On ne sait pas assez que les entreprises coopératives emploient plus de personnes que les sociétés multinationales.

L'ACI juge que la base démocratique et la combinaison unique d'objectifs économiques et sociaux des coopératives, les placent idéalement pour contribuer à rendre la mondialisation plus juste, ce qu'elles font depuis des générations, rappelle le Message de l'ACI. L'attachement local et la dimension internationale des coopératives en font un acteur contribuant à rendre la mondialisation plus juste et à en distribuer les bénéfices plus largement.

La Journée internationale des coopératives est un moment fort permettant aux coopératives d'affirmer haut et fort leurs valeurs, de présenter leur réalité et de conforter leur place comme acteur économique et social majeur sur la plan mondial.

<http://www.ica.coop>

S O M M A I R E

Editorial	1
Vie des mouvements	2
Economie sociale/ International	6
Avis - Nominations	
Agenda	8

La Lettre du G.N.C., mensuel d'information édité et administré par le Groupement National de la Coopération, association de la loi 1901 - 43, rue de Liège - 75008 Paris - Téléphone : 01 42 93 59 59 Télécopie : 01 42 93 55 95 - site web : <http://www.entreprises.coop> - e-mail : gnc@entreprises.coop - Directeur de la publication : Jean-Claude Dettieux - Responsable de la rédaction : Caroline Naett - Rédacteur : Rémi Laurent - Impression : CIEM - 67, rue Blomet - 75015 Paris - CPPAP 69860 - Dépôt légal juin 2004 - Abonnement annuel (10 numéros) = 37€ - Etranger : 49€ TTC.



Jean-Marie Sander, président de la Fédération nationale du Crédit Agricole, a été élu le 15 juin 2004 à la présidence de la Confédération nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit agricoles (CNMCCA). Il succède à Madame Jeannette Gros, présidente de la Caisse centrale de la MSA, qui assumait cette responsabilité depuis 2001. La présidence de la CNMCCA est en effet alternativement exercée, pour 3 ans, par l'une des trois fédérations qu'elle regroupe : Mutualité agricole, Coop de France, Crédit Agricole. La CNMCCA a en charge la représentation des intérêts agricoles du mouvement mutualiste et coopératif auprès des Pouvoirs publics français et européens. La CNMCCA est adhérente au Groupement National de la coopération (GNC).

Jean Leroyer, président des Enseignes du commerce associé, vice-président de Système U Ouest et patron d'un Système U à Nantes, a été élu le 8 juin 2004 à la tête du Medef de Loire-Atlantique.

Marie-Noëlle Lienemann, présidente de la Fédération nationale de sociétés coopératives d'HLM (FNSCHLM), a été élue au Parlement européen sur la liste présentée par le Parti socialiste dans la région Nord-Ouest lors du scrutin du 13 juin 2004. Madame Lienemann a été membre du Parlement européen de 1999 à son entrée au gouvernement de Lionel Jospin comme secrétaire d'Etat au Logement en mars 2001.

www.hlm.coop, le site des coopératives d'HLM fait peau neuve. Cette troisième version, la première datant de 1998, a été réalisée sur la base de logiciels libres, solution technologique FNSCHLM. En effet, le site utilise le logiciel de gestion éditoriale SPIP, fruit d'une communauté de développeurs indépendants soucieux de proposer des produits alternatifs à ceux des grands éditeurs. Cette nouvelle version, qui offre une organisation plus claire des rubriques et sous-rubriques, permet également une présentation des articles étoffée, une information enrichie avec les brèves et une liste de diffusion. La SCOP Incidences (www.incidences.fr) a réalisé le site de la FNSCHLM, www.hlm.coop.

Simplification du droit et des formalités des entreprises. Le garde des sceaux, ministre de la justice, a présenté un projet de loi portant ratification de l'ordonnance du 24 mars 2004 portant simplification du droit et des formalités des entreprises, prise en application de l'article 26 de la loi du 2 juillet 2003 habilitant le gouvernement à simplifier le droit. Elle a prévu notamment des mesures de simplification dans les domaines de la location-gérance, des coopératives d'artisans et des coopératives de commerçants. L'Assemblée nationale a, quant à elle, adopté le 10 juin 2004 le projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit, en première lecture, N°343. Ce projet de loi prévoit, à son article 32, de simplifier la procédure d'agrément des sociétés coopératives agricoles, de leurs unions et des sociétés d'intérêts collectif agricole et d'harmoniser le droit applicable aux coopératives agricoles avec celui qui s'applique aux autres coopératives. L'urgence a été déclarée sur ce texte, il n'y aura donc pas de seconde lecture.

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/documents/index-ordonnances.asp#simplification>

Dans une décision prise le 10 juin 2004 sur un recours portant sur la loi pour la confiance dans l'économie numérique (décision N°2004-496 DC), le Conseil constitutionnel a clairement indiqué qu'il s'interdit de juger la constitutionnalité d'une loi transposant en droit français une directive communautaire en ces termes : « *la transposition en droit interne d'une directive communautaire résulte d'une exigence constitutionnelle à laquelle il ne pourrait être fait obstacle qu'en raison d'une disposition expresse contraire de la Constitution (...)* ». Cette décision confirme que le droit européen prévaut sur la Constitution française et vient rappeler aux responsables politiques l'importance des engagements qu'ils contactent au nom de la France à Bruxelles. Cette décision démontre également aux organisations coopératives françaises, l'importance du travail d'explication et de négociation à mener sur le plan Européen... Ce qui est fait à Bruxelles ne peut être défait à Paris...